

Communiqué

La Cour constitutionnelle du Royaume du Maroc accueillera les travaux du 6^{ème} Congrès de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA), prévu en 2021. La Cour constitutionnelle, occupe, en cette qualité, le poste du Premier vice-président au sein de cette instance continentale pour le mandat 2019-2021.

Cette décision est prise par l'Assemblée générale du 5^{ème} Congrès de la CJCA, qui s'est tenu à Luanda (Angola) du 9 au 13 juin 2019.

Cette consécration intervient suite à un appel à candidature lancée par la CJCA et auquel la Cour constitutionnelle du Maroc a participé.

La décision de l'Assemblée générale de la CJCA, prise en faveur de la candidature marocaine, intervient en reconnaissance de l'engagement effectif de la Cour constitutionnelle, à côté des juridictions africaines consœurs, pour la promotion de la justice constitutionnelle au niveau de notre Continent.

La désignation de la Cour constitutionnelle du Maroc pour accueillir cet événement continental de grande envergure, témoigne de l'effort consenti par le Royaume du Maroc, aux côtés des pays africains frères, pour la consolidation de l'Etat de droit et de la justice constitutionnelle en tant que socle de valeurs partagé par l'ensemble des juridictions constitutionnelles africaines.

La Cour constitutionnelle du Royaume du Maroc, reconnaissante et fière de cette consécration, s'engage, en étroite collaboration avec les organes de la CJCA, à mobiliser toutes les capacités scientifiques, organisationnelles, techniques et financières dont elle dispose, en vue d'accueillir cet événement continental dans les meilleures conditions.

